

BERNE 16.6.76 1745H. CABLE NO 291

DE COMMERCE NO 83
 SCRUTIN ~~KDA~~ IV : SUITE NOTRE 79 PRIMO
 CI-APRES TEXTE DEFINITIF, APPROUVE PAR
 CONSEILLER FEDERAL GRABER, DE SPRACHREGELUNG
 CONCERNANT IDA IV

QUOTE

EN REJETANT LE PRET A L'IDA, LE PEUPLE SUISSE A REFUSE D'APPROUVER UNE MESURE SPECIFIQUE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT. L'AIDE AU DEVELOPPEMENT, EN TANT QUE POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUISSE, N'EN EST QUE PEU AFFECTEE. LE CONSEIL FEDERAL A LE DEVOIR DE LA POURSUIVRE DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET L'AIDE HUMANITAIRE INTERNATIONALES QUI AURA FORCE DE LOI A FIN JUIN. CETTE LOI NE PREVOIT PAS SEULEMENT L'AIDE BILATERALE, MAIS EGALEMENT LA PARTICIPATION DE LA SUISSE A DES ACTIONS INTERNATIONALES. LES RESULTATS DU REFERENDUM NE MODIFIENT PAS CET OBJECTIF ET LA SUISSE RESPECTERA LES ENGAGEMENTS QU'ELLE A PRIS EN SA QUALITE DE MEMBRE D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES. CE SCRUTIN RESULTE DE MOTIVATIONS TRES DIVERSES QU'IL EST ACTUELLEMENT DIFFICILE D'INTERPRETER. PARMIELLES L'ETAT DES FINANCES FEDERALES A CERTAINEMENT JOUE UN ROLE NON NEGLIGEABLE. LE FAIT EST QUE LA SUISSE NE PARTICIPERA PAS A LA QUATRIEME RECONSTITUTION DES RESSOURCES DE L'IDA, ORGANISATION DONT ELLE N'EST PAS MEMBRE. N'EST PAS REMISE EN CAUSE LA NECESSITE D'UNE SOLIDARITE ACTIVE A L'EGARD DES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET D'UNE PARTICIPATION DE LA SUISSE AUX EFFORTS VISANT A REEQUILIBRER LES RAPPORTS ENTRE LE NORD INDUSTRIALISE ET LE SUD SOUS-DEVELOPPE. IL CONTINUE D'APPARTENIR AU CONSEIL FEDERAL DE REPOUDRE A CES EXIGENCES, QUI REVETENT UNE SIGNIFICATION POLITIQUE ET ECONOMIQUE CONSIDERABLE POUR NOTRE PAYS, EN TENANT COMPTE DU RESULTAT DU SCRUTIN DU 13 JUIN. UNQUOTE JACOBI.

16.6.76 1800H.+?

PRO
~~HO~~
~~HE~~ IN
 Meppe

